

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CHARLEVOIX-EST
MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE

Baie-Sainte-Catherine, le 6 juillet 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Baie-Sainte-Catherine, tenue le 6^e jour du mois de juillet 2015, à 19h00 à l'édifice municipal Albert-Boulianne.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Donald Kenny, Mesdames les conseillères Nancy Harvey et Diane Perron et ainsi que Messieurs les conseillers Lionel Fortin et Yvan Poitras.

Madame la conseillère Carmen Guérin et Monsieur le conseiller Guillaume Poitras étaient absents de la séance.

Le directeur-général / secrétaire-trésorier assistait également à la séance.

1. Moment de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 1^{er} juin 2015
4. Adoption des comptes à payer

ADMINISTRATION

5. Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) – Mobilisation en appui à la déclaration des régions
6. Promenade du Littoral – Autorisation de tractations avec les partenaires
7. Piste cyclable sur terre battue entre Saint-Siméon et Baie-Sainte-Catherine – Appui à la résolution de Saint-Siméon
8. CLSC – Entente officialisant le nouveau bail envers la Municipalité
9. Organisme de Bassins Versants Charlevoix-Montmorency – Demande de commandite
10. Place aux Jeunes en région de Charlevoix – Demande de commandite
11. ÉCO-ROUTE Québec – Demande de participation à l'électrification de la route 138
12. POINT D'INFORMATION – Association des plus beaux villages du Québec – Demande d'adhésion
13. POINT D'INFORMATION – Installation des compteurs nouvelle génération dans la région par Hydro Québec
14. POINT D'INFORMATION – Programme d'aide financière pour les installations

DIVERS

15. Période de questions
 - a. Membres du conseil
 - b. Public
16. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance à 19h00.

Réso # 8907-15

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Lionel Fortin et unanimement résolu par les conseillers et conseillères présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Réso # 9007-15

3. Adoption du procès-verbal du 1^{er} juin 2015

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nancy Harvey et unanimement résolu par les conseillères et conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la dernière séance, soit celle du 1^{er} juin 2015.

Réso # 9107-15

4. Adoption des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Lionel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents d'approuver les comptes de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine tels que présentés ci-après et autorise le directeur-général / secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe à en faire le paiement :

Comptes (253493 à 253511)	17 460,05 \$
Dépenses incompressibles (Accès D)	2 683,77 \$
Salaires	8 161,98 \$
TOTAL DES DÉPENSES	28 305,80 \$

ADMINISTRATION

Réso # 9207-15

5. FQM – Mobilisation en appui à la déclaration des régions

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

CONSIDÉRANT QUE 93% de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la FQM sur les priorités du milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Yvan Poitras et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents d'autoriser le directeur-

général / secrétaire-trésorier et/ou la secrétaire-trésorière adjointe à faire toutes les démarches nécessaires afin :

- a) **D'APPUYER** la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte; et
- b) **DE DEMANDER** à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :
 - i. des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
 - ii. une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
 - iii. des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées; et
 - iv. des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

Réso # 9307-15

6. Promenade du littoral – Autorisation de tractations avec les partenaires

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité et plusieurs partenaires travaillent sur un projet local d'envergure dénommé la Promenade du littoral;

CONSIDÉRANT QUE pour y parvenir, elle aura besoin de conclure plusieurs ententes de principe avec ses partenaires actuels et autres;

CONSIDÉRANT QUE ces ententes de principe seront rédigées par les procureurs de la Municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Nancy Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents d'autoriser le directeur-général / secrétaire-trésorier par intérim et/ou la secrétaire-trésorière adjointe en cas d'absence ou d'incapacité du premier à signer au nom de la Municipalité toutes les ententes de principe avec des partenaires liées à ce projet.

Réso # 9407-15

7. Piste cyclable sur terre battue entre Saint-Siméon et Baie-Sainte-Catherine – Appui à la résolution de Saint-Siméon

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) est le responsable des subventions concernant les pistes cyclables au Québec;

CONSIDÉRANT QUE le vélo-tourisme est une activité économique importante;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Siméon est un carrefour naturel entre quatre régions, soit Charlevoix-Québec, Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean et la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine est une des destinations pour les croisières aux baleines les plus importantes au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine prépare un projet en lien avec la Municipalité de Tadoussac, soit le Parcours du littoral;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a comme projet de créer un parc national entre Saint-Siméon et Baie-Sainte-Catherine le long du fleuve Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine avec la MRC de Charlevoix-Est prépare un projet sur le territoire de Pointe-aux-Alouettes, lieu historique du premier traité avec cinq nations autochtones permettant de fonder la Ville de Québec;

CONSIDÉRANT QUE le circuit de la Route Verte dans le secteur de la route 170 commençant à la Municipalité de Saint-Siméon a été complété;

CONSIDÉRANT QU'une piste cyclable a été réalisée dans le secteur de la Municipalité de Sacré-Cœur;

CONSIDÉRANT QU'il y a près de 350 000 touristes qui visitent ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Siméon s'est donné le mandat de développer son territoire selon un plan stratégique pour un développement durable afin d'assurer une bonne qualité de vie à ses citoyens et aux générations futures;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Siméon souhaite maintenir son attractivité comme destination touristique de choix;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur est en grande partie sur des terres publiques;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Yvan Poitras et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine appuie celle de Saint-Siméon dans sa démarche auprès du ministère des Transports du Québec afin :

- a) d'évaluer, par une étude, un tracé pour réaliser une piste cyclable sur terre battue entre la Municipalité de Saint-Siméon et Baie-Sainte-Catherine et les coûts pour sa réalisation;
- b) d'améliorer le carrefour entre la route 138 et le réseau de la route 170 pour les connecter; et
- c) que le Gouvernement du Québec évalue et prenne les moyens pour favoriser des aires d'arrêts pour les cyclotouristes.

Réso # 9507-15

8. CLSC – Entente officialisant le nouveau bail envers la Municipalité

CONSIDÉRANT la réorganisation effectuée par le gouvernement du Québec dans le réseau de la santé et des services sociaux;

CONSIDÉRANT les importantes coupures budgétaires survenues dans le cadre de cette réorganisation;

CONSIDÉRANT QUE la réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux a amené la création du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale nationale (CIUSSS-CN), regroupant dorénavant le Centre de santé et de services sociaux de Charlevoix;

CONSIDÉRANT les démarches effectuées par la Municipalité afin de conserver le point de service du CLSC à Baie-Sainte-Catherine, et ce, malgré la réorganisation intervenue et les coupures budgétaires effectuées dans le réseau de la santé;

CONSIDÉRANT l'article 7 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) qui permet à la Municipalité de louer à titre gratuit, un local à un établissement public au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2);

CONSIDÉRANT la lettre du 29 avril 2015 du CIUSSS-CN confirmant l'entente pour la prise en charge des frais du service d'entretien ménager du local occupé par les services du CLSC;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Nancy Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents d'entériner l'entente intervenue entre la Municipalité et le CIUSSS-CN, tel que confirmé dans la lettre du 29 avril 2015 transmise par l'organisme et dont les modalités sont les suivantes :

- a) la Municipalité offre gratuitement le local pour les services du CLSC dans l'immeuble portant l'adresse civique du 308, rue Leclerc à Baie-Sainte-Catherine;
- b) le CIUSSS-CN fournit les équipements médicaux et de bureaux nécessaires;
- c) le médecin qui sera présent à raison de deux (2) jours par mois utilisera gratuitement les équipements de bureau et médicaux et ainsi que les services de secrétariat qui sont fournis par le CIUSSS-CN; et
- d) le CIUSSS-CN assumera les frais du service d'entretien ménager du local s'élevant à 60,00 \$ mensuellement, le tout payable en un seul versement annuel s'élevant à 720,00 \$.

9. Organisme de Bassins Versants Charlevoix-Montmorency (OBV-CM) – Demande de commandite
REFUSÉ

Réso # 9607-15

10. Place aux Jeunes en région de Charlevoix (PAJRC) – Demande de commandite

CONSIDÉRANT QUE l'organisme PAJRC célèbre son 25^e anniversaire d'existence cette année;

CONSIDÉRANT QUE durant ses 25 années d'existence, cet organisme a offert à des centaines de jeunes diplômés la possibilité de découvrir Charlevoix et ses opportunités de vie et de travail;

CONSIDÉRANT QUE les buts de cet organisme sont primordiaux pour une région en déficit démographique comme la nôtre. Ces derniers sont de favoriser l'établissement des diplômés dans notre région afin qu'ils contribuent à son développement économique et démographique et ainsi permettre de ralentir l'exode de la jeunesse vers les villes;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme est celui qui a contribué à dénicher le nouveau directeur-général / secrétaire-trésorier par intérim de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme fêtera en grand son anniversaire à l'automne prochain en invitant ses participants, les différents intervenants et partenaires du milieu charlevoisien;

CONSIDÉRANT QUE pour y parvenir, elle a besoin de l'appui financier (50,00 \$ montant qui est demandé) des municipalités et des différents acteurs d'importance régionale;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents d'autoriser le directeur-général / secrétaire-trésorier et/ou la secrétaire-trésorière adjointe à effectuer toutes les démarches nécessaires pour une commandite au montant de

cinquante dollars (50\$) pour le 25^e anniversaire de l'organisme de Place aux Jeunes en région de Charlevoix.

11. ÉCO-ROUTE Québec – Demande de participation à l'électrification de la route 138

REFUSÉ

12. POINT D'INFORMATION – Association des plus beaux villages du Québec – Demande d'adhésion

REFUSÉ

13. POINT D'INFORMATION – Installation des compteurs nouvelle génération dans la région par Hydro Québec

14. POINT D'INFORMATION – Programme d'aide financière pour les installations sportives

DIVERS

15. Période de questions

- a. Membre du conseil
 - i. Un conseiller demande au directeur-général / secrétaire-trésorier d'identifier le responsable des animaux marins morts ou blessés afin de leur communiquer le mécontentement de la Municipalité au traitement d'un phoque blessé sur la plage à la fin du mois de juin. Il demande également de s'informer de la procédure à suivre en pareil cas de figure.
- b. Public
 - i. Aucune question

Réso # 9707-15

16. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nancy Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de lever la séance à 20h00.

Monsieur Donald Kenny
Maire

Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur-général / secrétaire-trésorier

Moi, Donald Kenny maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.